



Mandat des tables locales

Extrait des « Statuts et règlements du DTMF » adoptés le 1^{er} mai 2023

Les tables médicales locales

Les tables médicales locales sont définies comme étant l'unité territoriale instituée dans chacun des douze (12) réseaux locaux de services (RLS) de Montréal. Elles réitèrent leur collaboration avec les CIUSSS en clarifiant le mandat afin de « Créer des conditions favorables à l'accès, à la continuité et à la mise en réseau des services médicaux généraux, ... » (LSSSS : 2005, chapitre 32, art. 99.7)

Mandats

1. Assurer la mise en place et l'application des plans d'effectifs médicaux

- Donner avis au DTMF sur les priorités locales de recrutement en ce qui a trait aux effectifs médicaux en médecine familiale (1^{re} et 2^e lignes);
- Veiller à répartir et orienter, dans la mesure du possible, les effectifs médicaux selon les besoins et pénuries des différentes zones du territoire de RLS.

2. Assurer la mise en place des AMP (activités médicales particulières)

- Donner avis au DTMF sur l'attribution d'AMP dans le RLS;
- Faciliter et soutenir les médecins de famille du territoire de RLS dans la mise en application de l'entente AMP.

3. Participer à la coordination et au réseautage des services médicaux de 1^{re} ligne

- Favoriser le développement d'ententes pour maintenir une garde en disponibilité en centre d'hébergement et soins de longue durée et pour le programme de soutien à domicile;
- Favoriser une meilleure coordination de l'offre de services médicaux de 1^{re} ligne en heures défavorables;
- Mobiliser les médecins de famille et favoriser leur participation à l'organisation des services médicaux de 1^{re} et 2^e ligne;
- Collaborer au développement de liens fonctionnels entre les services de 1^{re} ligne, les hôpitaux de 1^{re} instance et autres établissements;
- Favoriser l'information et la communication au sein des RLS;
- Assurer le lien avec le comité de direction (COMDIR) du DTMF à l'égard des travaux de la table locale ainsi que les travaux en cours au COMDIR;
- Participer au développement des offres de service GMF, GMF-AR, GMF-U et autres;
- Établir des liens fonctionnels étroits entre le chef de table locale, le CML (coordonnateur médical local) et le gestionnaire de première ligne.



Orientations

- Consensus et coordination;
- Collégialité;
- Représentativité de l'ensemble des médecins;
- Coordination et réseautage pour améliorer l'accessibilité et le suivi de clientèle;
- Évaluation des besoins généraux et spécifiques des populations et articulation de l'accessibilité.

Durée du mandat

La durée du mandat d'un membre élu, coopté ou du membre mandataire est de quatre (4) ans.

Composition des tables locales

Les tables réunissent des médecins de famille et doivent représenter l'ensemble des médecins de famille du territoire de RLS¹ :

- Chef de la table locale;
- Coordonnateur médical local;
- Le chef du DTMF est membre d'office de chacune des tables locales;
- Médecins de famille en pratique active, invités en raison de la représentativité des pratiques dans leur RLS :
 - Représentant(s) de GMF²/UMF
 - Représentant(s) de cabinets médicaux non GMF
 - Représentant(s) GMF-R
 - Représentant(s) en CLSC
 - Représentant(s) en centre d'hébergement de longue durée ou centre de réadaptation
 - Représentant(s) en salle d'urgence de l'hôpital de première instance (HPI) ou dans la fonction hospitalisation en CHSGS
- Tous les médecins de famille intéressés à participer à la table locale;
- Les invités dont la présence aux réunions ou à une partie des réunions est recommandée, sont les suivants :
 - Le gestionnaire du CIUSSS pour le développement de la première ligne médicale;
 - Le président ou responsable de la table locale des pharmaciens du RLS;
 - DSPAMU ou son représentant médical.

Des invités peuvent participer sur demande. Les tables sont essentiellement constituées de médecins de famille membres du DTMF de Montréal sauf lorsque les postes ci-haut mentionnés sont occupés par un non-médecin.

¹ La composition de la table peut varier de manière à représenter plus équitablement celle des médecins du territoire

² En l'absence d'un GMF ou d'une clinique-réseau sur le territoire, voir les médecins membres d'une clinique candidate ou admissible au statut de GMF ou GMF-R



Réunions et fonctionnement de la table locale

- La table locale devrait siéger au moins 4 fois par année;
- La table doit être fondée sur la collégialité et la recherche de consensus. Un vote peut être demandé lorsque jugé nécessaire;
- Le chef de la table locale représente le comité de direction du DTMF (COMDIR) et est le premier répondant de l'adhésion de l'ensemble des médecins de famille du RLS aux démarches et positions du COMDIR;
- La convocation et le compte rendu écrit de la réunion doivent être acheminés au chef du DTMF régional par le chef de la table locale.

Le CIUSSS s'assure :

- De fournir le support logistique et administratif nécessaire au fonctionnement de la table;
- De permettre la rémunération des médecins (en vertu des ententes RAMQ) et du personnel de son établissement rattachés au fonctionnement de la table;
- D'intégrer l'information sur les services médicaux dans ses communications auprès de la population.

Le DTMF s'assure :

- De fournir les informations nécessaires au bon fonctionnement des tables locales;
- De rémunérer les médecins en cabinet privé participant aux tables;

Critères généraux

- Le leadership et la compétence, dans les postes qu'ils occupent, des candidats recommandés;
- Les caractéristiques linguistiques et culturelles du réseau;
- La connaissance par les candidats des milieux d'exercice professionnel de la région;
- L'apport d'une expertise complémentaire;
- La représentation hommes/femmes la plus équitable possible.